

Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le 30 SEP. 2021

ID : 074-247400112-20210928-D\_2021\_98-DE

2021-98 COMMANDE PUBLIQUE/ ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A LA FOURNITURE ET A L'ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE ET DE GAZ NATUREL  
ET SERVICES ASSOCIES



## République Française

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 28 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 22 septembre 2021, s'est réuni dans la salle socio-culturelle du nouveau gymnase intercommunal - 130, avenue des Ebeaux - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

**Etaient présents ou représentés :**

***Commune d'Allonzier la Caille***

Mme Claire MEGARD *procuration*, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

***Commune d'Andilly***

M. Vincent HUMBERT

***Commune de Cercier***

M. Patrice PRIMAULT

***Commune de Cernex***

M. Vincent TISSOT, Mme Virginie JACOTTET *procuration*

***Commune de Copponex***

M. Julian MARTINEZ *procuration*, Mme Geneviève NIER

***Commune de Cruseilles***

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER, Mme Chrystel BUFFARD, M. Jean PALLUD, M. Daniel BOUCHET *procuration*

***Commune de Cuvat***

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

***Commune du Sappey***

M. Pierre GAL

***Commune de Villy le Bouveret***

M. Jean-Marc BOUCHET *procuration*

***Commune de Menthonnex en Bornes***

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

***Commune de Saint-Blaise***

Mme Christine MEGEVAND

***Commune de Villy le Pelloux***

Mme Charlotte BOETTNER

***Commune de Vovray en Bornes***

M. Xavier BRAND

**Quorum** : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 Absents : 3

**Secrétaire de séance** : Mme Julie MONTCOUQUIOL

**Date d'affichage** : 30 SEP. 2021

**OBJET** : ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A LA FOURNITURE ET A L'ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE ET DE GAZ NATUREL ET SERVICES ASSOCIES

## ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A LA FOURNITURE ET A L'ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE ET DE GAZ NATUREL ET SERVICES ASSOCIES

Monsieur le Président expose qu'en application des articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1° et R.2161-1 à R.2161-5 du Code de la commande publique, il a organisé une consultation en appel d'offres ouvert afin de choisir les entreprises qui assureront la fourniture et l'acheminement d'électricité et de gaz naturel et les services associés pour les bâtiments et équipements communautaires.

Il indique que la consultation est décomposée en cinq lots comme suit :

- Lot n°1 : Electricité - ENEDIS - C2 à C5
- Lot n°2 : Electricité 100 % verte démarche engagée - ENEDIS - Siège intercommunal
- Lot n°3 : Electricité - ELD - C2 à C5
- Lot n°4 : Gaz - GRDF - T2/T3
- Lot n°5 : Gaz - ELD - T2

Chaque lot est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, sans possibilité de reconduction.

Monsieur le Président rappelle qu'en application de l'article L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales, la décision d'attribution des « marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens », en l'occurrence 214 000 € HT au moment du lancement de la consultation, appartient à la Commission d'appel d'offres (CAO).

Après avoir analysé les offres remises au regard des critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la CAO, qui s'est réunie le 1<sup>er</sup> septembre 2021, a décidé d'attribuer les lots comme suit :

- Lot n°1 : Société ENGIE. Montant estimé : 598 462 € TTC. Ceci inclut une variante à l'initiative de l'acheteur portant sur de l'électricité 100 % Verte.
- Lot n°2 : Société ENALP. Montant estimé : 50 311 € TTC.
- Lot n°3 : Société ENALP. Montant estimé : 111 705 € TTC. Ceci inclut une variante à l'initiative de l'acheteur portant sur de l'électricité 100 % Verte.
- Lot n°4 : TOTAL ENERGIES. Montant estimé : 138 486 € TTC.

Monsieur le Président indique que s'agissant du lot n°5, la CAO a constaté l'infructuosité du marché en raison de l'absence de remise d'offre. Il est donc envisagé de relancer le lot moyennant un marché public sans publicité ni mise en concurrence préalables (articles L.2122-1 et R.2122-2 du Code de la commande publique).

Monsieur le Président propose en conséquence au Conseil communautaire d'attribuer les lots n°1 à 4 de la consultation aux soumissionnaires désignés par la Commission d'appel d'offres et de constater le caractère infructueux du lot n°5. Afin de ne pas retarder l'attribution de ce dernier lot, il propose par ailleurs à l'Assemblée de l'autoriser dès à présent à conclure le marché public correspondant.

Monsieur le Président invite le Conseil à se prononcer sur la suite à donner à cette consultation.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le 30 SEP. 2021

ID : 074-247400112-20210928-D\_2021\_98-DE

2021-98 COMMANDE PUBLIQUE/ ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE ET À L'ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ NATUREL ET SERVICES ASSOCIÉS

**Le Conseil communautaire  
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,  
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **CONSTATE** le caractère infructueux du lot n°5 « Gaz - ELD - T2 » en l'absence de remise d'offre
- **AUTORISE :**
- Monsieur le Président à signer les marchés publics avec les entreprises suivantes :
    - lot n°1 « Electricité - ENEDIS - C2 à C5 » : ENGIE, en ce inclus la variante 100 % électricité verte
    - lot n°2 « Electricité 100 % verte démarche engagée - ENEDIS - Siège intercommunal » : ENALP
    - lot n°3 « Electricité - ELD - C2 à C5 » : ENALP, en ce inclus la variante 100 % électricité verte
    - lot n°4 « Gaz - GRDF - T2/T3 » : TOTAL ENERGIES
  - Monsieur le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement du lot n°5 « Gaz - ELD - T2 » pour un montant estimé à 40 000 € HT sur la durée du marché
  - Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer toute pièce qui serait relative aux 5 lots susvisés, en ce compris les modifications de marché public dans la mesure où ces dernières sont sans incidence financière en plus-value sur le montant initial du marché

Acte certifié exécutoire le :  
Le Président  
Xavier BRAND



30 SEP. 2021